

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Février 2024 à 20h00

## Etaient présents :

Anne-Marie COULON, Roger BERNARD, Nicolas FILLON, Sébastien BERLAND, Jean BONIFACE, François MATUSIAK , Colette LIGONNIERE, Marie-Béatrice SCHOETTEL, Nathalie JOUNAULT, Emie VEQUAUD, Nathalie FAIVRE, Laurence JOUINEAU

## Avaient donné pouvoirs :

Marc TUDEAU a donné pouvoir à Roger BERNARD

Florence VERDON a donné pouvoir à Colette LIGONNIERE

Florence TARDE a donné pouvoir à Marie-Béatrice SCHOETTEL

Le quorum est atteint

Mme Laurence JOUINEAU est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 21 décembre 2023

Mme Colette LIGONNIERE fait remarquer que le compte rendu de la dernière réunion était illisible et demande d'étudier le changement de la délibération pour l'affichage des délibérations et du compte rendu des réunions. Pour le compte rendu des réunions, il serait préférable que le secrétaire de séance donne son compte rendu dactylographié. Si ce n'est pas possible, la mairie peut-elle le taper ?

Vote du procès verbal du 21 décembre 2023 : 12 POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTIONS

## **CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE : ANNEE 2023/2024**

Le budget de fonctionnement de l'école publique « Les Sources » s'élève à 21960.43 € pour 93 élèves soit 236.133 par élève.

Les frais de personnel s'élèvent à 108.39€ par élève soit un total de 344.52 € par élève en élémentaire (379.55 en 2022/2023).

Pour la maternelle, les frais de personnel s'élèvent à 940.32€/élève + 236.13€ soit un total de 1176.46€ par élève en maternelle (843.11 en 2022/2023).

Il y a 18 élèves de Mouzeuil en élémentaire et 10 en maternelle

Soit un total de 17 966.14 € (14 256.77€ en 2022/2023)

Vote 12 POUR et 3 ABSTENTIONS

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Après s'être fait présenter le compte administratif, le conseil municipal a voté 15 voix POUR

Section fonctionnement dépenses : 785 906.77

Section fonctionnement recettes : 1 102 833.18 auquel se rajoute l'excédent reporté N-1 de 702 652.16 €

Section investissement dépenses : 1 047 850.94 auquel se rajoute le déficit reporté N-1 de 133 046.89 €

Section investissement recettes : 794 406.42

### **COMPTE DE GESTION 2023**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif présenté. Vote 15 POUR

### **AFFECTATION DE RESUSTAT**

Après délibération Mme COULON propose d'affecter le résultat comme suit :

- 1 019 578.57 € au compte 002
- 386 491.41€ au compte 001

Vote 15 POUR

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024**

ADMR 650.00 € 15 POUR

ADSP 40.00 € 15 POUR

Amicale Ste Elisabeth 250.00€ 13 POUR

Amicale Laique 250.00€ 15 POUR

Club des Loisirs 250.00 € 15 POUR

RYTHM & DANSE 250.00 € 15 POUR

Service de soins L'Hermenault 300.00€ 15 POUR

Devoir de Mémoire des combattants de Mouzeuil St Martin 150.00€ 11 POUR

GYM 300.00 € 15 POUR

Amicale des Pompiers 150.00€ 14 POUR

Chasse 200.00€ 15 POUR

Mardis de Mouzeuil 150.00 € 15 POUR

TENNIS 260.00 € 15 POUR

GRAINE DE BAMBINS 150.00 € 15 POUR

Ass. Marcel Fleury Nalliers 50.00€ 15 POUR

FOOT ESPOIR 85 750.00€ 15 POUR

Culture et Patrimoine 150.00€ 15 POUR

Secours Catholique 50.00€ 15 POUR

Ass. Des donneurs du sang 50.00€ 15 POUR

## **ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)**

15 POUR

## **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024**

94897.00€ d'attributions de compensation pour 2024 versées par la communauté de communes.

## **CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRAL D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE**

Pose d'antenne sur bâtiment public pour Bluetooth. Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de prix avantageux lors d'un éventuel achat d'objets connectés.

Vote 15 POUR

## **AVENANT A LA CONVENTION PRESTATIONS ACCOROUTISTE 2022-2027**

Tarif hors marché 55.00€/heure au lieu de 50.00€/heure. Le balayage reste à notre charge.

Vote 15 POUR

## **EFFACEMENT DE RESEAU (PARTIE ECLAIRAGE) ENTRE LA RUE DU FIEF DU MOULIN ET RUE DE BEAULIEU**

Ajournée reporté à la prochaine réunion, en mars.

## **MODALITES DE CONCERTATION SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Cette délibération a pour objet de définir les modalités de concertation publique. Il a été décidé d'organiser une réunion publique le 21 mars à 19h00 avec le pôle de proximité à Velluire. Par la suite une autre délibération déterminera les zones d'identification.

Vote 15 POUR

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Nom pour la place de la boulangerie : PLACE JEAN GARNIER

La séance est levée à 22h22

Signature du secrétaire



Signature du Maire  
Le Maire adjoint  
AL BERNARD



